

Entrer à Sciences Po Paris par la filière Convention d'Éducation Prioritaire pour les élèves inscrits en Terminale au lycée du Grand Nouméa en février 2011

Liens

<http://www.sciences-po.fr/portail/>

<http://admissions.sciences-po.fr/en/node/49>

<http://www.ac-noumea.nc/entravenir/>

Comment entrer au Collège universitaire de Sciences Po Paris ?

Deux voies de recrutement existent actuellement :

- La filière par **examen, fin juin 2012**, après les épreuves écrites du baccalauréat en France métropolitaine.
- La filière **Convention d'Éducation Prioritaire** : Plus de 70 établissements classés en zone d'éducation prioritaire ont signé cette convention. Cinq établissements de Nouvelle-Calédonie ont intégré ce dispositif. Tous les lycéens de classe Terminale du Grand Nouméa, quels que soient leurs résultats scolaires et leur série, peuvent se porter candidat.

Admission par examen à Sciences Po Paris

L'examen est ouvert aux bacheliers de l'enseignement général, sans distinction de série. Il est **très sélectif**. Les critères d'évaluation (**maîtrise de l'expression écrite, rigueur de l'analyse, qualités de réflexion et d'argumentation, capacités d'organisation de la pensée**) sont ceux du baccalauréat. Certaines qualités sont fortement appréciées : **ouverture d'esprit, capacité à placer des faits dans leur contexte, curiosité personnelle**.

La meilleure préparation à l'examen **commence dès la classe de première**. Il est important de s'informer, de réfléchir sur l'actualité et d'acquérir peu à peu les outils d'une analyse critique et personnelle des informations reçues.

La note à l'**épreuve de langue** pouvant être éliminatoire, il est important de perfectionner la pratique de la langue étrangère qui sera présentée à l'examen (radio, télévision, lectures...).

Les élèves qui ont obtenu leur baccalauréat en Nouvelle-Calédonie en décembre 2011 peuvent se présenter à l'examen à Paris fin juin 2012. Une préparation à cet examen a été mise en place au Lycée La Pérouse avec le Cnam (recrutement sur dossier avec mention au baccalauréat).

Admissibilité et admission par la filière CEP à Sciences Po

Ce dispositif est ouvert à tous les élèves du lycée quels que soient leurs résultats scolaires et leur série. La procédure d'admission est particulière. Elle se fait en deux étapes : l'admissibilité et l'admission.

Étape 1 : l'admissibilité par la filière CEP

Dans le cadre de la voie de recrutement par la CEP, l'épreuve d'admissibilité repose d'abord sur un travail réalisé par le candidat à partir d'un dossier de presse sur un thème d'actualité. Ce travail est présenté à l'oral.

Le dossier de presse

Le dossier de presse est constitué de **trois productions** réalisées à l'aide d'un programme de traitement de textes :

- **1^{ère} composante** : la sélection d'articles de presse

Le candidat réunit des articles de presse sur un sujet (un thème) de son choix pris dans l'actualité. Cette sélection est constituée d'articles publiés pendant six semaines entre début mai et mi-juin 2011.

- **2^{ème} composante** : la note de synthèse

À partir de cet ensemble d'articles, le candidat élabore une **synthèse** de l'ordre de **deux pages maximum** dans laquelle il met en relief les **différentes approches journalistiques d'un même sujet**.

- **3^{ème} composante** : la réflexion personnelle

Cette rédaction est de l'ordre de **trois pages maximum**. Au candidat de faire preuve d'**esprit critique** et d'**analyse**, de **perspicacité** et d'**engagement**, en produisant une réflexion personnelle à **partir de la sélection d'articles et de la synthèse**.

Chaque élève choisit un **tuteur** parmi les enseignants du lycée pour **l'accompagner dans ce travail**.

Le **dossier final réunissant ces trois composantes** est remis à l'Administration du lycée à la **mi-juillet 2011**.

L'épreuve orale d'admissibilité

L'épreuve orale d'admissibilité se déroule au lycée en présence d'un jury dans la **deuxième quinzaine du mois d'août 2011**. Le dossier de presse est le support de cette épreuve.

"Ce travail est présenté à l'oral à plusieurs enseignants et au Proviseur de l'établissement ou son représentant. Les enseignants de chaque lycée constituent une liste de candidats admissibles. L'admissibilité des candidats est décidée par les équipes enseignantes de chaque lycée partenaire, qui sont les plus à même d'apprécier leurs qualités et capacités, leur potentiel et leur mérite."

En Nouvelle-Calédonie, ce jury d'admissibilité est composé de quatre à cinq personnes qui peuvent être le Chef d'établissement, des professeurs, des représentants de la haute administration locale, des chefs d'entreprises, des élus calédoniens, des représentants des instances coutumières.

Étape 2 : l'admission par la filière CEP

L'épreuve d'admission est réservée à ceux qui ont franchi la première étape de l'admissibilité et qui ont réussi le baccalauréat à l'issue des épreuves du premier groupe (donc sans rattrapage au second groupe).

L'épreuve d'admission se tient à Paris fin novembre - début décembre 2011 devant une commission composée de **trois personnes** (un universitaire, un représentant d'une grande entreprise, un haut fonctionnaire ou une personnalité). L'entretien d'une trentaine de minutes est un *"oral de réflexion"* permettant au candidat de *"mettre en valeur sa personnalité, sa curiosité intellectuelle, ses qualités de discernement, de raisonnement et d'argumentation"*. Lors de l'épreuve d'admission, la majeure partie de l'entretien concerne le parcours de l'étudiant ou des questions de société ou d'actualité qui ne sont pas forcément liées au thème du dossier de presse."

Les élèves admissibles doivent rédiger une **lettre de motivation**, joindre à leur dossier de candidature le **dossier de presse** tel qu'il a été présenté au jury d'admissibilité, **une copie de bac blanc** (philosophie, sciences économiques et sociales, histoire-géographie), les **bulletins trimestriels de la Seconde à la Terminale** et les résultats obtenus à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves du baccalauréat.

Entre la fin août et la fin novembre, le **tuteur** accompagne toujours son élève et le prépare à l'épreuve d'admission.

Le déplacement pour les admissibles est pris en charge par l'État. Les institutions publiques et privées (entreprises qui parrainent les candidats, Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris...), encadrent les élèves et veillent à leur hébergement pendant ce séjour à Paris. À l'issue des épreuves, les élèves reviennent en Nouvelle-Calédonie pour les vacances d'été austral (décembre 2011 - janvier 2012).

Comme *l'admission n'est valable que pour l'année universitaire qui suit immédiatement la décision du jury*, les candidats définitivement admis repartent à Sciences Po Paris en février 2012.

Quelques dates importantes après l'admission :

- février-juin 2012 : quatre à cinq mois d'**intégration** à Sciences Po Paris ;
- juillet-août 2012 : **stage** en entreprise tutrice en Nouvelle-Calédonie ;
- septembre 2012 : entrée en première année d'études à Sciences Po Paris.

La Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris se charge de l'accueil des admissibles. Des bourses seront attribuées pour permettre le financement des études.